

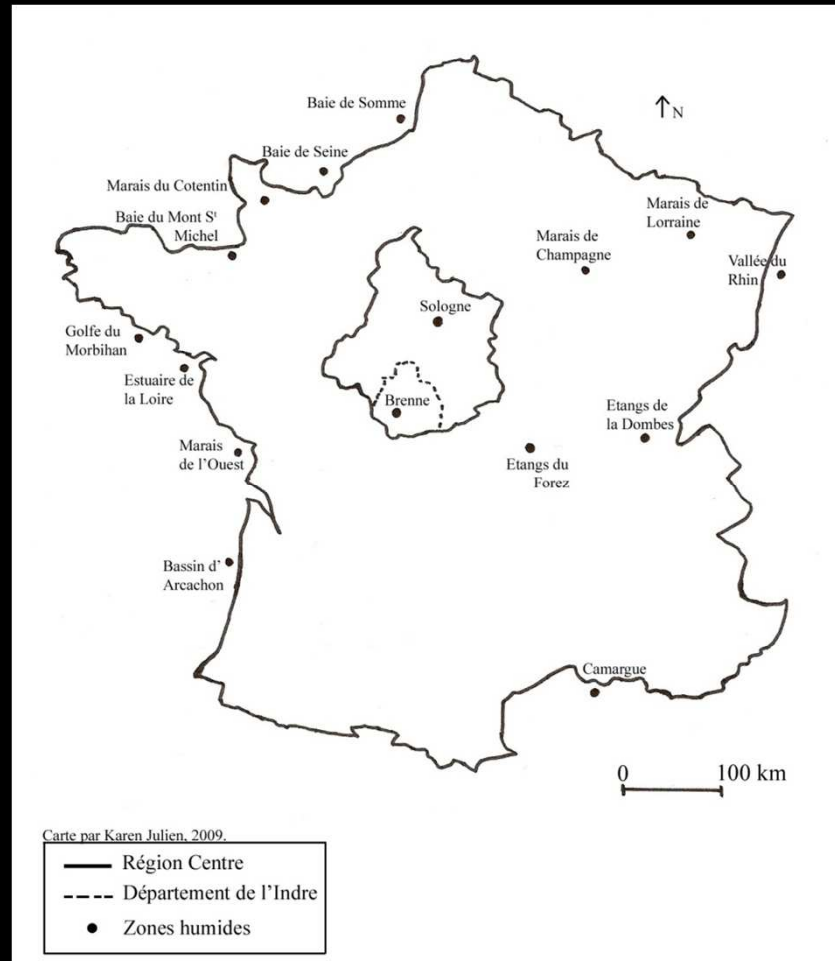
## REPRÉSENTATIONS ET GESTION DE L'EAU EN GRANDE BRENNE (INDRE)

Karen Julien, docteure en anthropologie,  
chercheure associée au laboratoire Ruralités, Université de Poitiers

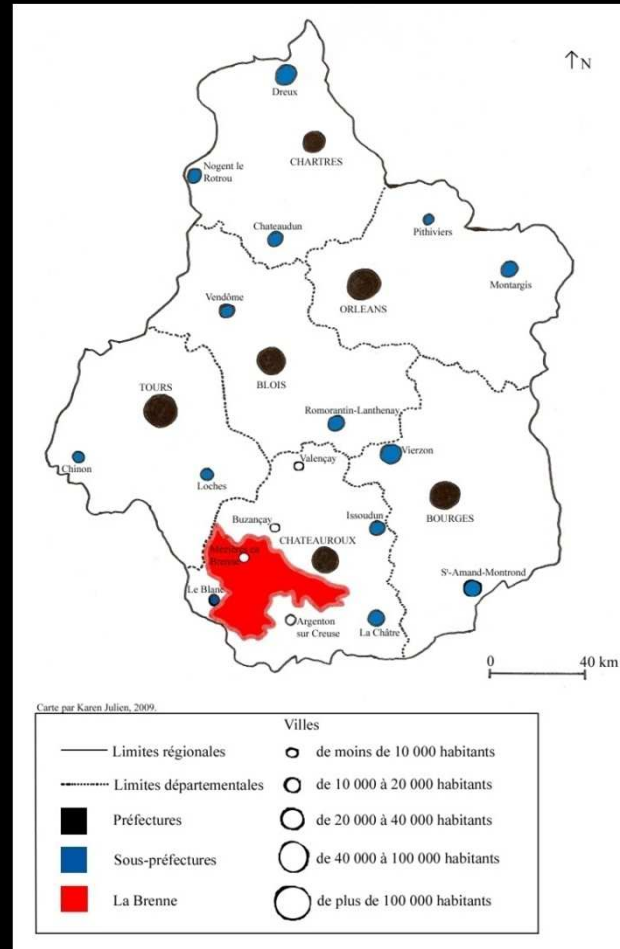


*« Si vous regardez la Brenne figurée sur les vieilles cartes enluminées de Cassini, la physionomie d'une contrée si sauvage vous serrera le cœur ; pas de chemins, pas de villages, des espaces immenses sans un clocher, sans une ferme, sans un bosquet. Partout des étangs semés à l'infini dans la bruyère. (...) On se croirait loin, bien loin de la France, dans quelque désert où l'homme n'aurait point encore pénétré. » George Sand.*

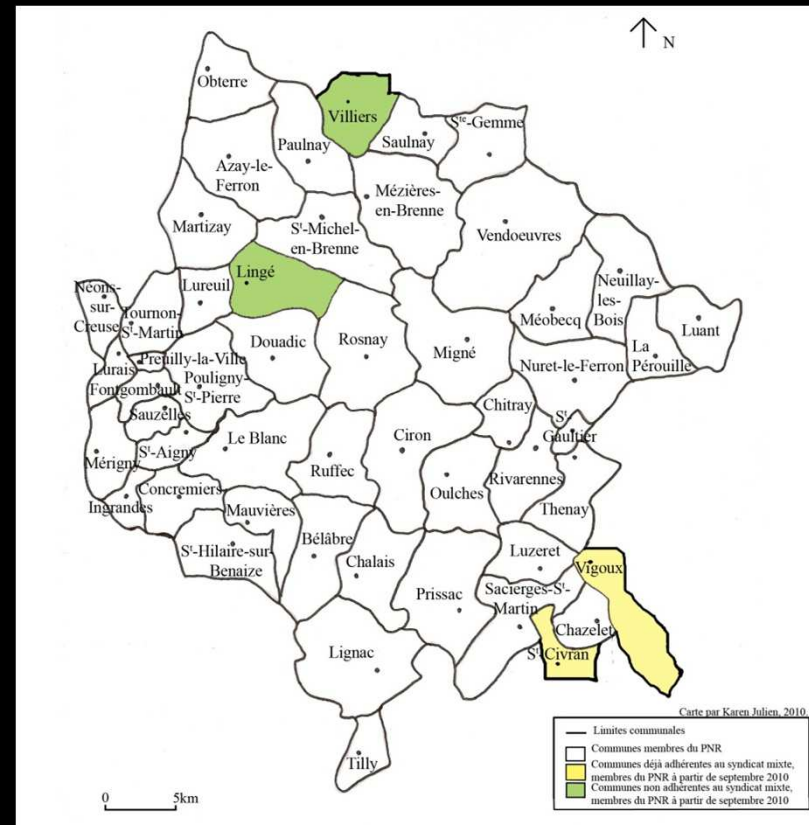
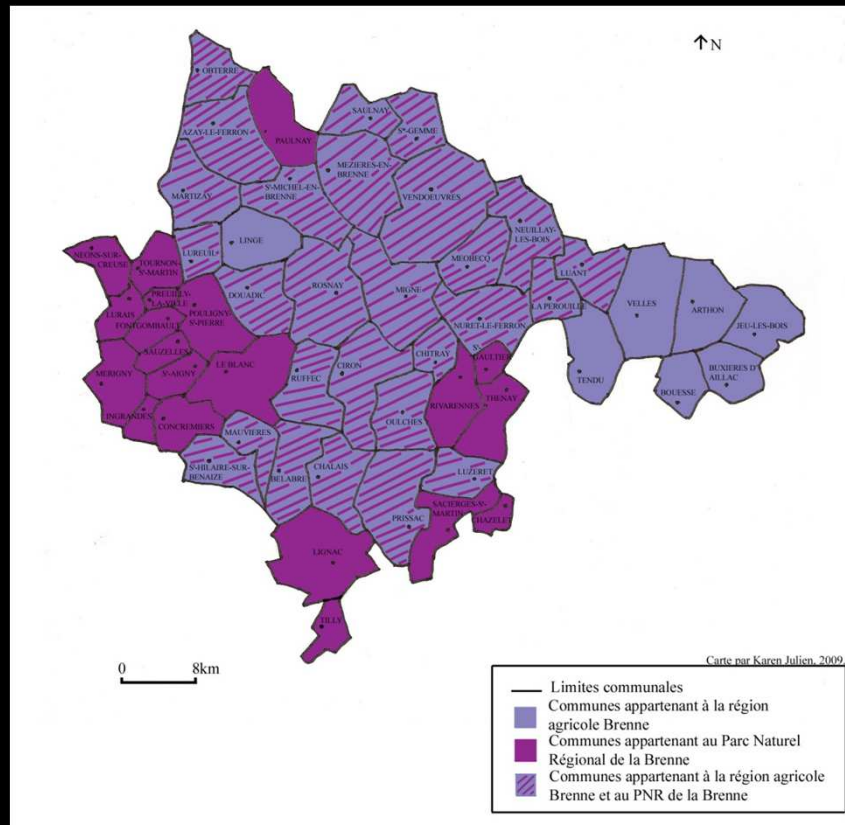
# LA BRENNE AU SEIN DES ZONES HUMIDES FRANCAISES



# LA BRENNE DANS LA REGION CENTRE



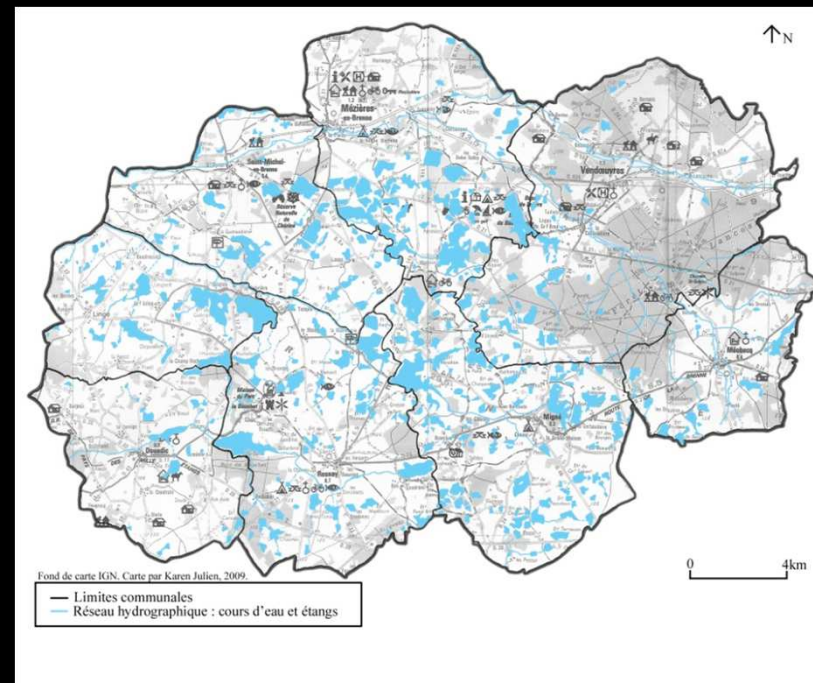
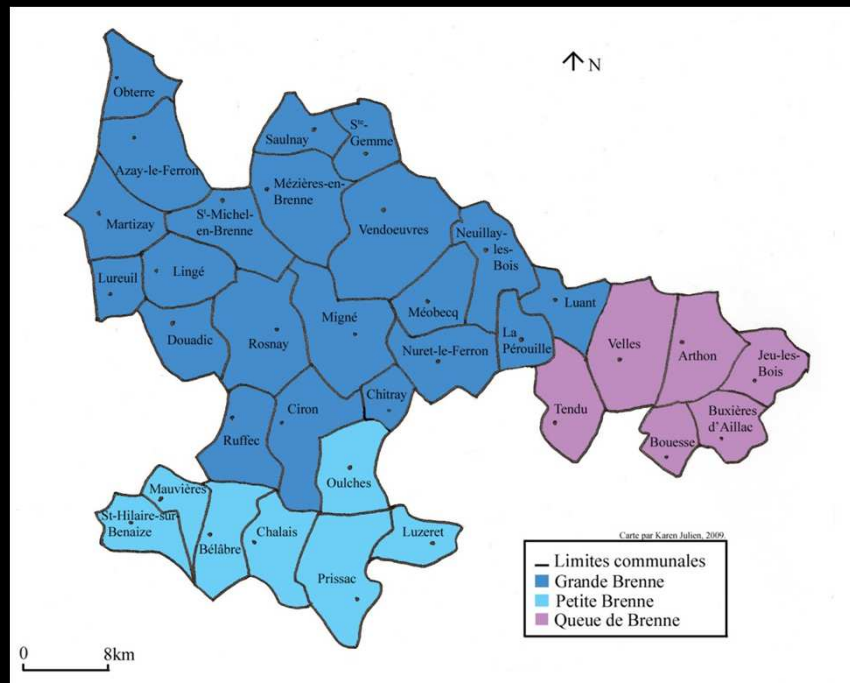
# LA BRENNE : UNE REGION AGRICOLE ET UN PNR



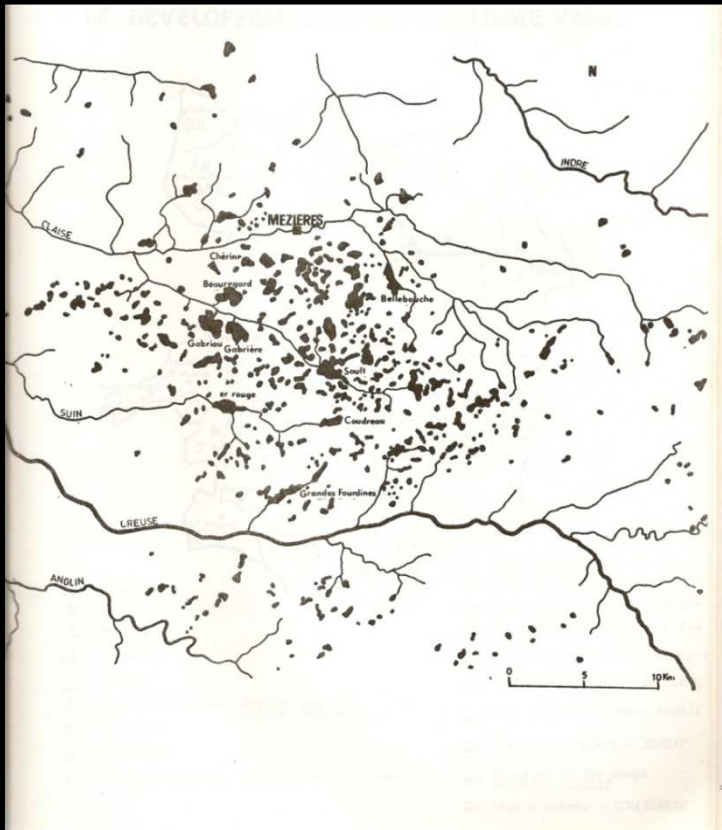
# LA GRANDE BRENNE

La région agricole Brenne et ses sous-ensembles

Terrain d'étude : le cœur de la Grande Brenne



# UN ENTRELACS NATURE - CULTURE



- Une société bâtie au fil de l'eau
- La pisciculture brennouse
- La difficile adaptation des profanes au système brennou

*« L'anthropologie de la culture doit se doubler d'une anthropologie de la nature, ouverte à cette partie d'eux-mêmes et du monde que les humains actualisent et au moyen de laquelle ils s'objectivent. »*  
Philippe Descola, *Par-delà nature et culture*.

# Une société bâtie au fil de l'eau

## Schéma d'un étang traditionnel

Dans l'idéal, un étang occupe une dépression naturelle  
Une digue dont la longueur n'excède pas un quart du périmètre de l'étang barre cette dépression  
L'alimentation de l'étang obéit aux servitudes d'écoulement naturel des eaux du bassin versant auquel il est rattaché.

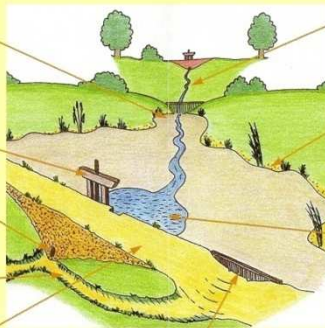
La queue de l'étang :  
zone d'arrivée des eaux  
d'alimentation

La bonde :  
système de vidange de l'étang.  
Ouvrage traditionnellement  
réalisé en bois

La conche :  
canalisation des eaux de  
vidange à travers la chaussée

Le fossé d'évacuation :  
il assure l'écoulement  
des eaux de vidange  
et de trop plein

La chaussée :  
appellation locale désignant la  
digue de l'étang



Le fossé d'alimentation :  
il dessert en eau l'étang. Il est  
muni à l'aval d'un rateau  
empêchant la remontée et  
l'entrée des indésirables

La berge :  
de faible pente et non endiguée,  
elle permet l'existence d'une  
zone de biodiversité privilégiée,  
au contact de l'étang et de la  
prairie

La pêcherie :  
zone de surprofondeur restant  
en eau lors de la vidange de  
l'étang permettant ainsi la  
capture des poissons.  
On l'appelle aussi "poêle"

Le déversoir ou "brésil" :  
il détermine le niveau d'eau de l'étang et donc sa superficie. Il est dimensionné pour  
évacuer les eaux de trop plein et est muni d'un rateau destiné à retenir les poissons  
(ses lames ont un écartement de 1 cm).  
Le déversoir peut être situé au niveau de la bonde



# La pisciculture brennouse



C'est à l'aube que les bénévoles descendent dans l'étang afin de dérouler le travail autour de la pêcherie. Puis les pêcheurs, armés d'une filanche éventrent l'eau durant des heures afin de lui soutirer sa précieuse manne. Des poissons qui sont triés à même la chaussée de l'étang, sur de grandes tables de tri en bois.



Les poissons sont ensuite portés jusqu'à la bascule, où se tiennent le propriétaire et le négociant, puis chargés dans les camions viviers du négociant qui exportera en majorité vers l'est de la France et l'Allemagne. Plus de 1 200 tonnes de poisson sont ainsi pêchés chaque année en Brenne, engendrant un chiffre d'affaire d'environ 3 millions d'euros. Pour remercier les bénévoles, un casse croûte puis une distribution de poisson clôturent la journée de pêche.



# La difficile adaptation des profanes au système brennou

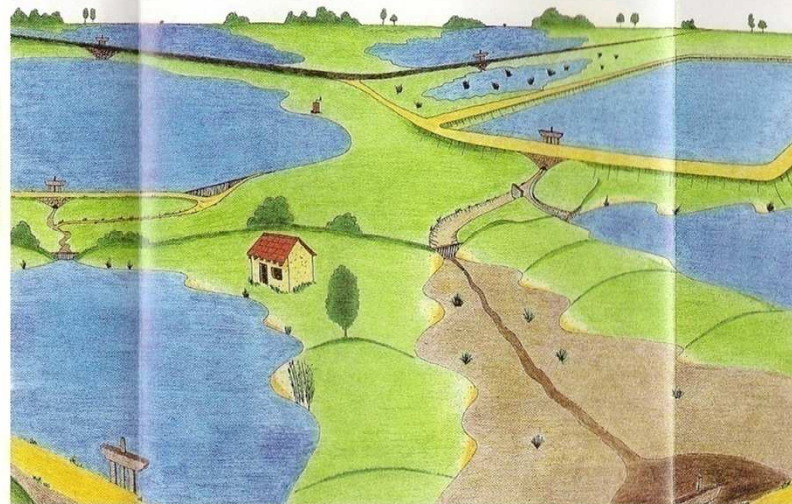
## *Les bonnes pratiques pour la création et la gestion des étangs*

Le niveau d'eau au déversoir délimite la superficie de l'étang. Pour toute modification volontaire ou restauration d'un déversoir, il est préférable de faire appel à un géomètre afin de s'assurer du respect des limites de propriété.

Toute modification non maîtrisée du niveau du déversoir peut se traduire par un débordement de la retenue sur les propriétés voisines, endommager les ouvrages riverains, voire compromettre la vidange des étangs supérieurs faute d'une pente suffisante pour l'écoulement des eaux.

Les étangs d'une même chaîne se vident les uns dans les autres. La logique veut donc qu'ils soient vidangés de l'aval vers l'amont et entre le 15 octobre et le 31 mars pour permettre leur remplissage pendant la saison de plus grande pluviosité. La concertation entre exploitants est donc nécessaire afin de s'entendre sur les dates de vidanges. Tout exploitant qui ne souhaite pas vidanger son étang doit au moins en baisser le niveau de manière à rendre possible la pêche des étangs supérieurs.

Le non respect de ces directives, surajouté à la prolifération des cormorans, poissons-chats, ragondins, rats musqués ont de graves répercussions économiques.



L'intégration de l'étang dans le paysage doit faire l'objet d'une attention particulière en limitant le nombre de constructions qui seront réalisées avec des matériaux traditionnels et en privilégiant les plantations d'essence locale.

Toute construction non conforme aux documents d'urbanisme est formellement interdite. Les abris de fortune (caravanes, épaves,...) et dépotoirs dégradent le paysage. Les plantations d'essences exotiques perturbent l'équilibre végétal local.

L'écoulement des eaux au sein d'une chaîne d'étangs ne supporte aucun obstacle. Le fossé d'évacuation des étangs, calibré d'après le débit de vidange, doit être facile d'accès et régulièrement entretenu par l'exploitant. Cet entretien se fait dans le respect des lieux qui peuvent être la propriété de plusieurs riverains qui, selon les usages locaux, doivent laisser un droit de passage.

Toute entrave au bon écoulement des eaux (mauvais entretien, obstacles,...) est susceptible d'entraîner des inondations.

L'alimentation d'un nouvel étang sur une chaîne doit s'effectuer de façon naturelle, par récupération des eaux de ruissellement. Elle dépend de la capacité du bassin versant au vu des étangs existants.

Tout étang qui nécessiterait un prélèvement d'eau par pompage, forage ou détournement est à proscrire. Les forages sont néfastes aux nappes d'eau souterraines (baisse de niveau et pollution). Tout détournement des eaux nuit à l'alimentation des étangs qui devraient en bénéficier.

# REPRÉSENTATIONS CONTRASTÉES : USAGES ET ENJEUX DIFFÉRENCIÉS



- Pisciculteurs et chasseurs : l'alliance de la carpe et du canard
- Les « écolos », une menace pour l'équilibre social
- De la famille à l'Etat : la nature patrimonialisée

*« Il semble qu'il n'y a pas de raison pour nous, mais il y a une raison pour lui. Et, s'il y a une raison pour lui, nous devons pouvoir le comprendre. Je ne crois pas, moi, qu'un homme puisse être différent des autres hommes au point d'avoir des raisons totalement incompréhensibles. » Jean Giono, Un roi sans divertissement.*

# Pisciculteurs et chasseurs : l'alliance de la carpe et du canard



## Les « écolos » : une menace pour l'équilibre social



# De la famille à l'Etat : la nature patrimonialisée

